

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-huit,

le 15 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Jean-Louis GACHE.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

DATE de CONVOCATION  
3 MAI 2018

DATE d'AFFICHAGE  
22 MAI 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Votants : 35

**DELIBERATION N°65-2018 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES LA GREE A NIVILLAC - CESSION  
DE FONCIER AU PROFIT DE LA SCI SEQUOIAS PARK POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE LOCARMOR**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que, par délibération n°06-2018 en date du 23 janvier 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la vente de l'îlot n°1 sur le parc d'activités de la Grée à Nivillac, correspondant aux parcelles cadastrées YS n°630 et n°631, d'une superficie totale de 6 236 m<sup>2</sup>, au prix de 30 € HT le m<sup>2</sup>, au profit de l'entreprise LOCARMOR.

La SCI SEQUOIAS PARK a été constituée pour se substituer à la vente, pour le compte de l'entreprise LOCARMOR.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de l'îlot n°1 sur le parc d'activités de la Grée à Nivillac, correspondant aux parcelles cadastrées YS n°630 et n°631, d'une superficie totale de 6236 m<sup>2</sup>, viabilisé de tous les réseaux, au profit de la SCI SEQUOIAS PARK pour le compte de l'entreprise LOCARMOR, au prix de 187 080,00 HT, soit un prix total de 224 496,00 € TTC aux conditions exposées préalablement ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 11/05/18  
Le Président,